Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 035-213502198-20251125-25_11_08OKOK-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 25 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-huit novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : Patrick BOULAIS, Christèle BRIERE, Marie CHOTARD, Géraldine DENIS, Alain DUCLOYER, Elisabeth FLEHO, Jean Pierre FRANGEUL, Jean-Yves GLEMAU, Emile JAN, Catherine KRYSTKIEWIZ, Tifenn LE GUYADER, Jean Charles LE QUELLEC, Fabien LEROUX, Jean-Claude LUBERT, Brigitte MELLERIN, Céline MOTEL DAVID, Grégory PACAUD, Mathieu PAUMIER, Lucie PERRINEL, Franck PICHOT, Isabelle RACAPÉ, Danielle SENNINGER

Ont donné procuration :
Adélaïde COTTAIS donne pouvoir à Lucie PERRINEL

Étaient absent(e)s :
Morgane CHAPDELAINE
Jean-Luc LÉVESQUE
Jord LEVESQUE
Jérôme PEIGNÉ

Secrétaire de séance : Jean-Charles LE QUELLEC

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 22
Procurations	: 1
Votants	: 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18/11/2025
Date d'affichage : 18/11/2025

DELIBERATION 2025 – 11 – 08
LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION FGDON 35 (FEDERATION DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES)

Annexe : Convention FGDON 35 2025 – 2028

Rapport de Franck Pichot, Maire,

La commune de Pipriac a signé une convention avec la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles en Ille et Vilaine.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 035-213502198-20251125-25_11_08OKOK-DE

Cet organisme propose un certain nombre de prestations de lutte contre les organismes nuisibles, telles que :
- Accès au programme départemental de lutte et de surveillance contre le frelon asiatique
- Accès gratuit aux diverses sessions de formation thématiques pour élus et agents municipaux
- Accès au programme de lutte collective contre les ragondins et les rats musqués
- Prêt de matériel de capture (ragondins, corneilles, pigeons, ...)
- Accès aux conseils techniques et règlementaires sur le sujet des organismes nuisibles via les réunions thématiques.

Il est proposé de reconduire cette convention d'une durée de 4 années (de 2025 à 2028) et de verser une participation financière annuelle de 185 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de signer la convention ci jointe avec la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles en Ille et Vilaine,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant et tout document afférent à cette décision,

INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Jean-Charles LE QUELLEC







